



Accident de voiture en étant alcoolisé

Par **juju812009**, le **30/01/2013** à **10:53**

bonjour, suite à un accident contre une borne d'incendie, j'étais alcoolisé, les gendarmes sont intervenus. Les gendarmes ont été plutôt sympathiques et m'ont laissé repartir sans me placer en garde à vue sans me convoquer par la suite et sans recevoir de papaiers. Risque-t-il de me demander des comptes par la suite?

merci

Par **trichat**, le **01/02/2013** à **15:36**

Bonjour,

Sympas les gendarmes. C'est plutôt rare.

Ils ont relevé votre identité et vérifié vos papiers (permis de conduire, assurance de la voiture, carte grise).

Est-ce que la borne d'incendie a été endommagée? Si oui, ils communiqueront sans doute vos coordonnées, soit à la mairie du lieu de l'accident, soit au service d'incendie. Dans tous les cas, vous devrez rembourser les dégâts et je ne pense pas que vous ayez fait de déclaration à votre assureur, car la conduite en état d'alcoolémie, ce n'est pas tellement apprécié par les compagnies d'assurance et c'est même un cas de résiliation automatique du contrat.

Un peu de sobriété!